



Traitement du surendettement

Le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 et l'arrêté du 26 octobre 2010 parachèvent le dispositif de traitement du surendettement et du Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP) qui est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2010.

La réforme en matière de surendettement a pour objet principal d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement. Le rôle des commissions de surendettement se voit ainsi étendu notamment dans le cadre des procédures de redressement personnel où dans environ 95 % des cas, il appartiendra à la commission de recommander l'effacement des dettes sous le contrôle du juge. Par ailleurs, la commission pourra imposer des mesures ne touchant pas au capital de la dette (rééchelonnement, réduction de taux d'intérêt, report ou suspension d'exigibilité) qui deviendront exécutoires sans même que le juge n'intervienne. Enfin, la durée maximale des plans de surendettement est abaissée de 10 ans à 8 ans.

Corrélativement, les durées d'inscription au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement soit 8 ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à 5 ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de 8 ans à 5 ans.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Prélèvement SEPA

Depuis le 1^{er} novembre 2010, la plupart des banques en France et en Europe propose à leurs clients le prélèvement SEPA. Ce nouveau service permet un mode de prélèvement identique dans tous les pays de l'espace européen SEPA.

Le mini-guide bancaire n° 37 édité par la Fédération bancaire française (FBF) à l'attention de usagers est disponible sur : <http://www.lesclesdelabanque.com>

Publications au Journal Officiel de la République

1 – Loi de régulation bancaire et financière

La loi n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 de régulation financière a été publiée au J. O. du 23 octobre 2010. Le texte propose des mesures pour renforcer la régulation, la surveillance et le contrôle des acteurs et des marchés financiers. Les pouvoirs de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sont renforcés pour les ventes à découvert, la régulation des marchés dérivés, le contrôle des agences de notation. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique composé de représentants de la Banque de France et d'autorités du secteur financier. Elle ratifie la création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et lui confie le pouvoir de contrôle, d'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés et de contrôle des frais bancaires avec possibilité de vérifier le respect de chaque engagement pris par les banques auprès du Comité consultatif du secteur financier qui se voit confier une mission d'observation des tarifs bancaires. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Elle renforce également la sécurité des consommateurs de produits financiers avec l'obligation d'immatriculation des intermédiaires financiers sur un registre unique consultable par tous les consommateurs.

2 – Fonds de garantie des dépôts

Ont été publiés au J. O du 1^{er} octobre 2010, les arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi relatifs : - au niveau de garantie et au délai de remboursement du Fonds de garantie de dépôts (relèvement de 70 000 à 100 000 euros de la garantie de dépôts par client et réduction à 20 jours ouvrables au lieu de 8 mois des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'une banque) ; - à l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts (270 millions d'euros).

3 – Commission de la médiation de la consommation

Le décret n° 2010-1221 du 18 octobre 2010 relatif à l'organisation de l'Institut national de la consommation et des commissions placées auprès de cet institut a été publié au J. O. du 19 octobre 2010.

Outre-mer

1 – Projet de loi organique relatif au Département de Mayotte

Le sénat a adopté le 23 octobre 2010, le projet de loi organique relatif au Département de Mayotte régi par l'article 73 de la Constitution.

2 – Changement de statut européen de Saint-Barthélemy

Le Conseil européen a adopté, à la demande du Président de la République, le changement de statut de Saint-Barthélemy qui devient à compter du 1^{er} janvier 2012 un pays et territoire associé (PTOM) au lieu d'une région ultrapériphérique (RUP).

3 – Accès des PME à la commande publique en Outre-mer

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs décidés par le Conseil Interministériel de l'Outre-mer, Christine Lagarde, Brice Hortefeux et Marie-Luce Penchard ont signé deux circulaires visant à améliorer l'accès des PME et des TPE à la commande publique dans les DCOM.

Publications

1 – Autorité de contrôle prudentiel (ACP)

Le rapport annuel 2009 de l'ACP est disponible sur :

<http://www.banque-france.fr/acp/publications/documents/2009-rapport-annuel-de-l-autorite-de-contrôle-prudentiel.pdf>

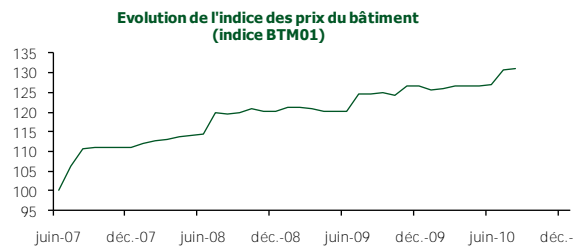
2 – Médiation du crédit aux entreprises

Le rapport d'activité octobre 2009-octobre 2010 est disponible sur : <http://mediateurducredit.e-catalogues.info/>

ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Hausse de l'indice des prix du bâtiment

L'indice des prix du bâtiment, créé à Mayotte en juin 2007, reflète l'évolution du coût de la construction locale (coût de la main d'œuvre, des matières premières, de l'énergie, du transport, etc.). Il a progressé de plus de 30 % en trois ans et de près de 5 % entre août 2009 et août 2010. Cette évolution est essentiellement due aux revalorisations successives du Smig, à la hausse des prix des matériaux de construction et des coûts de mise aux normes.



Source: FMBTP/Direction de l'Équipement
Base 100 : juin 2007. L'indice tient compte des charges salariales (43%), des prix de différentes matières, du ciment (6%), du transport (3%), de l'énergie (3%) et de frais divers (15%)

L'IEDOM : Observatoire des tarifs bancaires dans les DOM

La loi publiée au journal officiel du 23 octobre rend effective la création de l'observatoire des tarifs bancaires au sein de l'IEDOM. L'institut est ainsi chargé d'étudier les questions relatives aux tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités d'outre-mer. Il assure également la publication périodique de relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements.

Les émissions nettes de billets

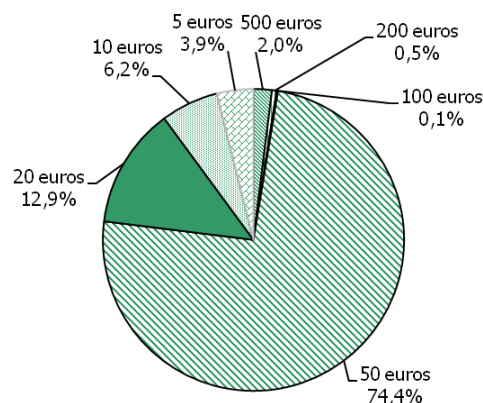
Au 31 octobre, l'évolution des émissions nettes de billets en valeur s'inscrit en hausse de 1,9 % sur le dernier mois (après +0,7 % le mois précédent) pour atteindre 391,5 millions d'euros. Les émissions nettes de billets en nombre progressent également, quoique plus modérément : +0,8 %, après -0,9 % le mois précédent. Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte s'établit à 7,6 millions au 31 octobre 2010.

L'augmentation en valeur de la masse monétaire théorique associée à un accroissement modéré du nombre de billets en circulation renchérit quelque peu la valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île qui gagne 50 centimes, à 51,6 €.

Emissions nettes cumulées de billets, en millions d'euros



Répartition des billets en volume



BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Economie - 6^{ème} Forum économique de l'Union des Chambres de commerce des Iles de l'Océan Indien

Les Chambres de commerce et d'industrie des Comores, de Mayotte, de Madagascar, de Maurice, de La Réunion et des Seychelles se sont réunies dans cette dernière île à l'occasion du 6^{ème} Forum économique de l'Union des Chambres de commerce des Iles de l'Océan Indien. Elles ont notamment adopté une résolution visant la promotion commune de la destination Océan Indien sous le label « Les îles vanille ». L'objectif est d'impulser le tourisme comme dynamique du développement régional durable.

Grands chantiers - La construction de l'aérogare et la concession aéroportuaire de Mayotte confiées à une société canadienne

Le géant québécois de l'ingénierie, SNC Lavalin, a remporté l'appel d'offre concernant la construction de la nouvelle aérogare de Mayotte ainsi que sa concession pour une durée de 15 ans, au détriment du groupe français Vinci (Sogea). Dzaoudzi sera désormais le 7^{ème} aéroport français géré par SNC Lavalin. La livraison du chantier dont le montant est estimé à 43 M € est prévue pour la fin de l'année 2012. La société envisage de sous-traiter une partie des travaux aux entreprises locales du secteur du BTP.

Média - RFO devient Réseau Outre-mer Première et arrivée de la Télévision Numérique Terrestre à Mayotte

L'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) est prévue à Mayotte pour la fin du mois de novembre. Elle permettra aux foyers possédant un téléviseur (équipé d'un décodeur intégré ou d'un adaptateur) d'accéder gratuitement à un ensemble de chaînes, réduisant ainsi en partie le désenclavement numérique de l'île.

Avec l'avènement de la TNT, RFO Mayotte s'apprête à devenir « Mayotte 1^{ère} ». Cette nouveauté dans le paysage audiovisuel interviendra de façon générale dans l'Outre-mer, où les télévisions et radios de RFO de la zone prendront le nom de "Première", précédé du nom du territoire. Au delà du changement de nom, les télévisions verront leur autonomie en matière de programmes renforcée avec de nouveaux moyens financiers alloués notamment pour la production, la coproduction ou des acquisitions.

Tourisme - La promotion de Mayotte à travers le raid Amazonas

Cette année, la 9^{ème} édition du Raid l'Arbre Vert Amazonas s'est déroulée à Mayotte, accueillant durant une semaine 225 candidates. Exclusivement réservée aux femmes, ce raid a permis de valoriser la destination Mayotte à travers les médias métropolitains et régionaux **couvrant l'événement**. **75 équipes se sont affrontées** lors de diverses épreuves **de part et d'autre de l'île** (course à pied, vélo, orientation, canoë, etc.). Dix équipes locales y ont participé. Les Douja (« vagues » en shimaoré) ont remporté la seconde place au classement général.

Social - Inauguration de la Maison des personnes handicapées

Service commun au **Conseil général et à l'Etat**, cette nouvelle structure offre aux personnes handicapées un accès unique à leurs droits et prestations grâce à des missions **d'accueil, d'information, d'accompagnement** et de conseil. Elle facilite ainsi leurs démarches administratives **en matière d'allocations, de scolarisation et d'insertion professionnelle**. Par ailleurs, l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés s'appliquera à Mayotte dès 2011.

Santé – Ouverture d'un nouvel hôpital au nord de l'île

Après la mise en service du dispensaire, la maternité du centre hospitalier de référence de Dzoumogné a ouvert ses portes, au nord de l'île. A Mayotte, il existe trois autres hôpitaux intercommunaux de référence : **l'antenne du CHM à Dzaoudzi (Petite Terre), l'hôpital Sud de M'Ramadoudou et l'hôpital centre de Kahani**. **L'enjeu** est de garantir **l'accès** à toute personne à **l'un de ces centres** en moins de 25 minutes, quel que soit **l'endroit où il se trouve**.

Education – Création d'un comité de pilotage contre l'illettrisme

A Mayotte, 73 % des jeunes ont de grandes difficultés à lire et à écrire (chiffre **dressé à l'issue de la Journée d'appel de préparation à la Défense - JAPD** -). Face à ce constat, les membres du nouveau **comité de pilotage de lutte contre l'illettrisme se sont réunis** afin de réfléchir aux actions concrètes qui permettront à la population de mieux maîtriser la langue française. Un plan pluriannuel sera présenté avant la fin de l'année.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Prix (source : INSEE)	Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006		août.-10	111,5	0,5%	2,4%
Chômage (source : ANPE)	Nombre d'inscrits à l'ANPE-Pôle Emploi		déc.-09	12 585	25,4%	-
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (en milliers d'euros) (hors hydrocarbures)	mensuelles	sept.-10	26 846	-11,5%	-14,6%
		cumulées	sept.-10	277 174	10,7%	2,4%
	Exportations (en milliers d'euros)	mensuelles	sept.-10	131	-86,4%	-55,6%
		cumulées	sept.-10	7 482	1,8%	90,6%
		Taux de couverture	mensuels	sept.-10	0,49%	-2,69 pt
		cumulés	sept.-10	2,70%	-0,24 pt	1,25 pt

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ :				Données brutes	Variation sur 1 mois	Variation sur 12 mois
Trafic aéroportuaire (Source : Aviation civile)	Mouvements d'appareils ⁽¹⁾	mensuels	août-10	621	-9,9%	23,7%
		cumulés	août-10	3 931	-	26,0%
	Nombre de passagers (arrivées+départs) (départs)	mensuels	août-10	33 368	-12,3%	12,6%
		cumulés	août-10	191 175	-	12,9%
		Fret et envois postaux (en tonnes)	mensuels	août-10	35,9	-56,3%
		cumulés	août-10	365,3	-	38,3%
BTP (Source : Douanes)	Importations de ciment ⁽³⁾ (en tonnes)	mensuelles	sept.-10	4 738	-58,8%	-70,5%
		cumulées	sept.-10	61 886	-	-16,8%
Electricité (Source : EDM)	Nombre d'abonnés (cumul)		sept.-10	36 748	0,7%	5,8%
	Consommation (en milliers de Kwh)	mensuelles	sept.-10	15 688	-29,2%	-17,6%
		cumulées	sept.-10	177 889	-	9,7%
Automobile (Source : SOREFI)	Ventes de véhicules neufs : - nombre de véhicules particuliers	mensuels	oct.-10	68	-20,0%	23,6%
		cumulés	oct.-10	706	-	-2,2%
	- nombre de véhicules utilitaires	mensuels	oct.-10	12	-47,8%	-40,0%
		cumulés	oct.-10	168	-	13,5%
Poissons d'élevage (Source : Douanes)	Exportations : - en tonnes	mensuels	sept.-10	6	-11,2%	-17,5%
		cumulés	sept.-10	46	-	-36,4%
	- en milliers euros	mensuelles	sept.-10	40	-11,4%	-11,4%
		cumulées	sept.-10	308	-	-33,8%

(1) : Une entrée de navire ou d'avion vaut un mouvement, une sortie vaut également un mouvement

(2) : Y compris transbordements, mais hors poids des conteneurs

(3) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal

ANNEE 2010	0,65%	JO du 11/02/10
ANNEE 2009	3,79%	JO du 11/02/09

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/10)

Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)

Juillet	Août	Septembre	Octobre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,4768%	0,4199%	0,4431%	0,6967%	0,7830%	0,9970%	1,2240%	1,4960%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Juillet	Août	Septembre	Octobre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
3,07%	2,76%	2,74%	2,82%	3,27%	2,96%	2,94%	3,02%

Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

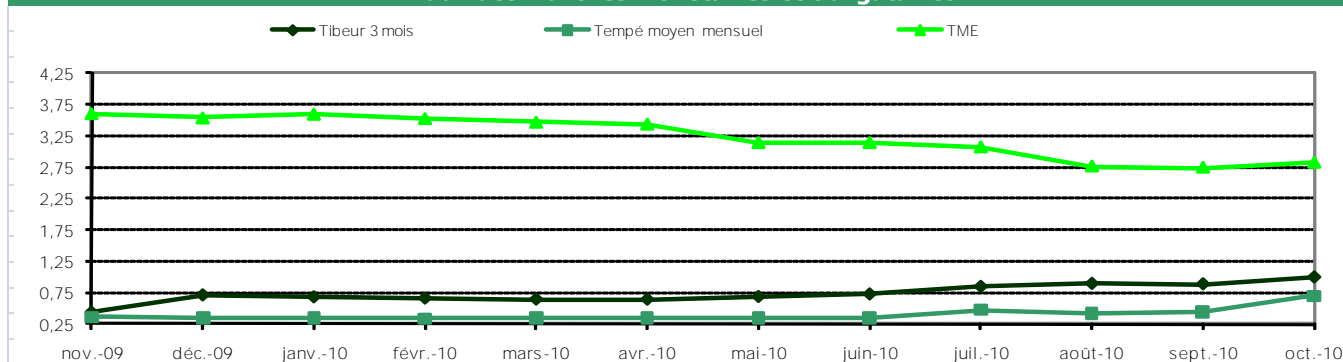
Juillet	Août	Septembre	Octobre
3,27%	2,96%	2,94%	3,02%

Taux de l'usure (applicable à partir du quatrième trimestre 2010)

Crédits aux particuliers		Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises		Seuils de l'usure
Prêts immobiliers					
Prêts à taux fixe		5,60%			
Prêts à taux variable		5,05%			
Prêts relais		6,27%			
Autres prêts					
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €		21,32%			
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires		19,32%	Découverts en compte (1)		13,59%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €		8,15%			

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

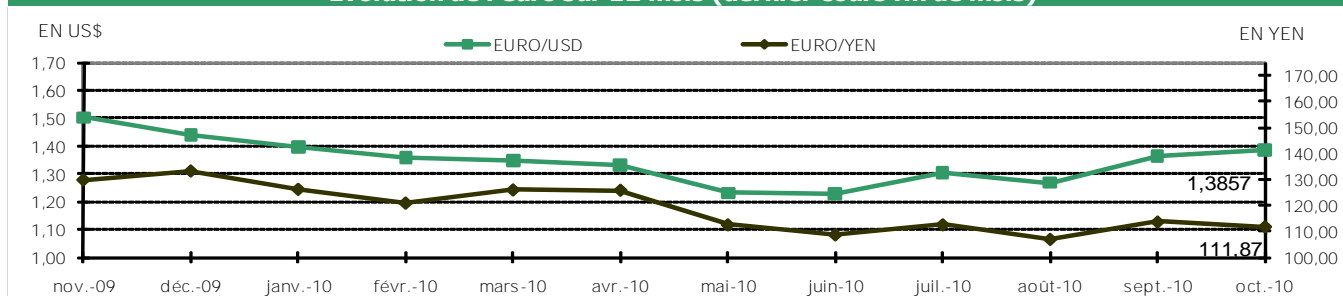
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3857	EURO/ZAR (Afrique du sud)	9,6827	EURO/SRD (Surinam)	3,80790
EURO/JPY (Japon)	111,8700	EURO/BWP (Botswana)	9,15580	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,48310
EURO/CAD (Canada)	1,4150	EURO/SCR (Seychelles)	17,0264	EURO/DOP (Rép. Dom.)	51,6801
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,86860	EURO/MUR (Maurice)	40,5858	EURO/BBD (La Barbade)	2,77440
EURO/SGD (Singapour)	1,7986	EURO/BRL (Brésil)	2,3638	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,80870
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,7467	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,60210	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2781,13	EURO/XCD (Dominique)	3,7454	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK